



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°12 / 2020 - 2021

---

**Réunion du 9 juillet 2021** tenue exceptionnellement en télé-réunion

---

**Président :** Mr Michel GENDRON

---

**Présents :** MM. Gérard BAUMANN - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Frédéric COTTRET - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

---

**Assiste :** Mme Nathalie RAMONET

---

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3.

### **4. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

- **SOULTZ SOUS FORETS – STADE REBMATT 2 – [NNI 67 474 01 02](#)**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 31/07/2028.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau T4 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan complémentaire

**Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis favorable à ce projet pour un niveau T4 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **5.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **5.4. Installations équipées de vestiaires**

### **6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 6.1. Classements initiaux
- 6.2. Confirmations de niveau de classement
- 6.3. Changements de niveau de classement

### **7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

## **10. FAFA**

- **WASELONNE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 67 520 55 01 (FAFA N° 56 21 19 02 06)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de l'attestation de fin de travaux réalisé par Monsieur Gérard BAUMANN, Membre de la CRTIS en date du 06/07/2021 et des photos transmises par la mairie.

Les valeurs d'éclairage sont les suivantes :

Eclairage moyen 225 lux ; uniformité : 0,60.

L'installation est conforme au cahier des charges d'un terrain de Foot 5 palissades éclairé.

## **ECLAIRAGES**

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

### **12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

12.1. Classements fédéraux initiaux

12.2. Confirmation de classement

12.3. Divers

### **13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

- BAIRON ET SES ENVIRONS – SALLE POLYVALENTE LAC DE BAIRON - [NNI 08 116 99 02](#)

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 en date du 06/07/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 06/07/2021

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2, et transmet du GT classement de la CFTIS pour décision.

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. Fafa**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ BAROVILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 10 032 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction de nouveaux vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 60) et des vestiaires

Elle note que le vestiaire arbitre ne répond pas aux critères du Niveau T6 (8 m2 hors sanitaires).

La CRTIS émet un avis préalable défavorable au projet de rénovation des vestiaires pour un classement de Niveau T6.

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- NNI 51 389 01 01 - STADE DIDIER CLERGE à MOURMELON LE PETIT

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

- EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 3 – NNI 51 230 01 03

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 18/05/2021 et lettre d'intention en date du 12/05/2021 pour un Niveau 4.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle note que les blocs douches sont communs à 2 vestiaires ce qui ne permet pas l'utilisation simultanée des 4 vestiaires. Elle demande que l'affectation des vestiaires (joueurs et arbitres) soit rattachée à chaque terrain du complexe sportif et que le local délégué soit précisé.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente des éléments demandés, la commission propose de suspendre l'avis préalable et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

- REIMS – GYMNASSE RENE TYS - NNI 51 454 99 01

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 23/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 en date du 16/07/2020.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 17/06/2021.

- ✓ Plans
- ✓ AOP en date du 08/07/2020
- ✓ PV CDS en date du 27/02/2020
- ✓ Arrêté Préfectoral d'Homologation en date du 19/11/2018

Elle note la non-conformité de la hauteur des buts et l'absence des tracés de l'aire de jeu.

Au vu des éléments transmis, elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 22/07/2031 sous réserve de mettre la hauteur des buts en conformité.

### **5.3. Changements de niveau de classement**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmation de classement**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 3 – NNI 51 230 01 03**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable (*pas d'accès aux documents*) en date du 16/06/2021 pour un Niveau E4 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât)
- ✓ Emh à 250 Lux
- ✓ Fu à 0.70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,50
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4 (selon le règlement applicable depuis le 01/07/2021).**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

##### **➤ CUSTINES – STADE PRE A VAROIS 1 - NNI 54 150 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un drainage (100 x 65 mètres).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/02/2021 et lettre d'intention en date du 13/04/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'installation d'un drainage, sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau à l'issue des travaux.

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement.
- 10.3. Changements de niveau de classement

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MEUSE (55)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

- METZ – STADE YACINE CHERRADI - NNI 57 463 11 01

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau 5 SYE en date du 29/03/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS en date du 29/03/2021 et du 14/06/2021
- ✓ Le plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ L'AAC en date du 26/04/2021

Elle propose le classement de l'installation en Niveau T4 SYN sous réserve de fournir les tests in situ avant le 30/09/2021 et transmet à la CFTIS pour décision.

- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- ✓ 06/07/2021

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1 Classements fédéraux initiaux**

#### **➤ HILBESHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 57 324 01 01**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 25/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 168 lux, Uniformité = 0.87, Rapport Emini/Maxi = 0.71.

**Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E6 (selon le règlement applicable depuis le 01/07/2021) jusqu'au 25/06/2023.**

#### **➤ METZ – STADE HAUT DE BLEMONT 2 - NNI 57 463 01 02**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau EFOOT A11 en date du 14/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 126 lux, Uniformité = 0.64, Rapport Emini/Maxi = 0.59.

**Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E6 (selon le règlement applicable depuis le 01/07/2021) jusqu'au 14/06/2023.**

#### **➤ METZ – STADE YACINE CHERRADI - NNI 57 463 11 01**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 14/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 161,2 lux, Uniformité = 0.794, Rapport Emini/Maxi = 0.633.

**Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E6 (selon le règlement applicable depuis le 01/07/2021) jusqu'au 14/06/2023.**

### **10.2 Confirmation de classement**

### **10.3 Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1 Classements fédéraux initiaux**

### **11.2 Confirmation de classement**

### **11.3 Divers**

## **13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

Président de la CRTIS  
Michel GENDRON